

23 sep 2014 -17:08

Commémoration du centième anniversaire de la Première Guerre mondiale à Nieuport et Ypres le 28 octobre 2014 : ACCREDITATIONS

COMMÉMORATION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Mardi 28 octobre 2014 • Nieuport et Ypres • Belgique

Accréditation des médias

A. Informations générales

En présence du couple royal et de nombreux chefs d'Etat étrangers, les cérémonies de commémoration du centième anniversaire de l'inondation de la plaine de l'Yser se dérouleront le mardi 28 octobre 2014 à Nieuport et à Ypres

Programme de la journée :

- de 15h à 16h : cérémonie officielle de commémoration au Monument Roi Albert 1er à Nieuport : discours du Roi des Belges et des haut-représentants français et allemand, témoignages, court-métrage commémoratif réalisé par la Défense, intermèdes artistiques et symboliques, dépôt de fleurs, minute de silence et coups de canon, final musical.
- de 17h30 à 18h30 : cérémonie Last Post au Mémorial de la Porte de Menin à Ypres : discours du Premier ministre belge et du haut-représentant britannique, Last Post, minute de silence, recueillement et témoignages, Lament à la cornemuse, dépôt de fleurs, final musical.

B. Accréditation et inscription à un pool de presse

L'accréditation des médias est indispensable, que ce soit pour accéder au centre de presse ou aux différentes zones de presse aménagées sur les lieux des cérémonies.

Remplissez le formulaire d'accréditation en ligne sur www.be14-18.be. Les demandes d'accréditation et d'inscription à une zone de presse doivent obligatoirement être introduites entre le 23 septembre et le 15 octobre 2014. Aucune accréditation tardive ne sera acceptée.

Pour vous accréditer, vous aurez besoin de :

- votre numéro de passeport ou de carte d'identité
- votre numéro de carte de presse, le cas échéant
- une photo d'identité numérique

Dans un souci de bonne communication, si la demande est introduite par une tierce personne, celle-ci veillera à bien introduire l'adresse e-mail de la personne à accréditer.

Vous pourrez ensuite faire le choix de vous inscrire à une zone de presse, soit à Nieuport, soit à Ypres. Il n'est pas possible de s'inscrire pour les deux cérémonies. Vous y préciserez le type de pool choisi :

- stand-up télévision (technicien, caméraman, preneur de son, présentateur, producteur, monteur...)
- caméraman seul (prise d'image avec une caméra portative)
- photographe
- radio
- presse écrite/web

Pour les citoyens belges, une attestation de sécurité (disponible à la fin du formulaire) devra en outre être complétée, signée, scannée et annexée à la demande d'accréditation.

Après la vérification de sécurité opérée par les services compétents, vous recevrez un courriel vous informant si votre accréditation a été validée. Votre affectation à un pool vous sera confirmée par la suite.

C. Centre de presse

Un centre de presse, commun aux deux cérémonies, sera aménagé au Stedelijke Vismijn, Kaaiplein 1 à 8620 Nieuwpoort. Le centre de presse proposera notamment des postes de travail équipés d'une connexion wi-fi ainsi que la retransmission des événements en direct.

Heures d'ouverture :

- lundi 27 octobre 2014, de 14h à 20h
- mardi 28 octobre 2014, de 9h à 22h

D. Informations pratiques

Des informations pratiques détaillées sur le programme de la journée, l'accès au centre de presse, la captation du signal direct (VRT), la mise à disposition de photos, etc. vous parviendront lors de la confirmation de votre accréditation à l'événement.

Plus d'informations :

Direction générale Communication externe
Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre
28-10-2014@premier.fed.be

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be